

L'Etat dépouille les collectivités

Vu la baisse des subventions d'Etat aux communes prévue, la majorité de celles-ci pourrait avoir du mal à boucler leur budget ou à rembourser leur dette.

Et pour cause :

les subventions auront chuté de 12,5 milliards d'€ par rapport à 2013, soit une perte cumulée de plus de 28 milliards !

Les villes de plus de 10 000 habitants pourraient se retrouver en double déficit. Près de 40% d'entre elles seraient dans une situation catastrophique.

Où sont les promesses, les annonces du gouvernement ?

Celui-ci se trompe lourdement en affirmant qu'il suffirait aux communes de ramener l'augmentation de leurs dépenses au niveau de l'inflation pour absorber le choc de la baisse des subventions alors annoncée de trois milliards d'€ entre 2014 et 2015. Le gouvernement de Sarkozy les avait gelées en 2011 (les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3% et l'augmentation des recettes était comprise entre 1,5 et 2%).

Une baisse de 11 milliards d'€ en 3 ans seulement risque de plonger les villes dans une situation ingérable.

La réalité de la politique de baisse des subventions : mettre KO les communes
L'Association des Maires de France (AMF) et la Banque postale se sont livrées au même exercice de prospective que les sénateurs.

Le résultat est alarmant :

l'investissement local chuterait de 22% d'ici 2017, l'épargne brute de 28% et l'épargne nette, représentant la capacité nette des villes à autofinancer leurs investissements, dégringolerait de 64%.

« Moi président, je m'attaquerai à la finance » :

on a plutôt ciblé les pauvres et la classe moyenne.

Pour maintenir le taux d'investissement, il faudrait soit réduire les dépenses de fonctionnement (certaines villes ont commencé à ne plus embaucher, ne plus augmenter les salaires et multiplient les emplois précaires :

les pauvres resteront pauvres), soit emprunter, soit augmenter les impôts de 6,6% par an en moyenne (encore la classe moyenne qui devrait payer).

C'est pourquoi notre groupe est à l'origine du soutien à la motion de l'AMF refusant cette baisse, laquelle a été votée à l'unanimité au Conseil municipal de Chalette et à l'Agglomération montargoise, rejoignant ainsi les 13000 communes déjà signataires.